

**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la MRC du Haut-Saint-François tenue au centre administratif de la MRC le mercredi 16 mai 2012, à 19 h 30.

1/ Ouverture de l'assemblée

2/ Présence des représentants municipaux

M^{me} Nicole Robert, préfet
M^{me} Nathalie Bresse, Ascot Corner
M. Walter Dougherty, Bury
M. Jean Bellehumeur, Chartierville
M. Noël Landry, Cookshire-Eaton
M. Claude Corriveau, Dudswell
M. Robert G. Roy, East Angus
M. Bertrand Prévost, Hampden
M. Jacques Blais, La Patrie
M^{me} Thérèse Ménard-Théroux, Newport
M^{me} Céline Gagné, Lingwick
M. André Perron, Saint-Isidore-de-Clifton
M^{me} Chantal Ouellet, Scotstown
M. Jean-Claude Dumas, Weedon
M. Kenneth Coates, Westbury

Ainsi que : M. Dominic Provost, directeur général de la MRC et du CLD et
secrétaire-trésorier de la MRC
Mme Lyne Gilbert, secrétaire

3/ Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2012-05-4941

Sur la proposition de Bertrand Prévost, appuyée par Robert G. Roy, **IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour suivant

- 1/ Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux
- 3/ Adoption de l'ordre du jour
- 4/ Intervention du public dans la salle

- 5/ Invités et membres du personnel
 - 5.1 Josée Breton – conciliation travail – étude – famille

- 6/ Adoption du procès-verbal
 - 6.1 18 avril 2012 - assemblée ordinaire
 - 6.2 Suivis non à l'ordre du jour
 - 6.2.1 Caractérisation des bassins versants Eaton et Saumon
 - 6.2.2 CSSS
 - 6.2.3 Barrage de castors à La Patrie

- 7/ Administration
 - 7.1 État d'avancement des rattrapages - Inspections, permis, aménagement, urbanisme et géomatique
 - 7.2 Vente pour taxes – Autorisation de signature
 - 7.3 Fibre optique intermunicipale – appel d'offres pour l'alimentation alternative

- 8/ Rapport financier
 - 8.1 Adoption des comptes
 - 8.2 Suivi budgétaire au 30 avril 2012
- 9/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt
 - 9.1 Résolution désignant l'ensemble du comité administratif de la MRC comme faisant partie de la commission qui tiendra l'assemblée de consultation – Règlement # 355-12
 - 9.2 Résolution fixant la date, l'heure, la municipalité et l'endroit de l'assemblée publique de consultation – Règlement # 355-12
 - 9.3 Avis de motion décrétant l'autorisation de travaux d'aménagement dans le ruisseau Willard – Règlement # 365-12
 - 9.4 Utilisation du solde du fonds cours d'eau de la CRÉ – nouvelle orientation
- 10/ Intervention du public dans la salle
- 11/ Réunion du comité administratif
 - 13.1 4 avril 2012– assemblée ordinaire
 - 13.2 18 avril 2012 – assemblée ordinaire
- 12/ Correspondance
- 13/ Développement local
 - 13.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration du CLD du 7 mars 2012
- 14/ Questions diverses
 - 14.1 Nomination au comité d'usagers de la fibre intermunicipale
 - 14.2 Nomination CA de l'Agence de la santé et des services sociaux
 - 14.3 Récupération
- 15/ Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4/ Intervention du public dans la salle

Aucune intervention

5/ Invités et membres du personnel

5.1 Josée Breton – Conciliation Travail – étude - famille

Madame Breton présente son projet de conciliation travail-étude-famille.

6/ Adoption du procès-verbal

6.1 Assemblée ordinaire du 18 avril 2012

RÉSOLUTION N° 2012-05-4942

Sur la proposition de Claude Corriveau, appuyée par Bertrand Prévost, **IL EST RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 avril 2012.

ADOPTÉE

6.2 Suivis non à l'ordre du jour

6.2.1 Caractérisation des bassins versants Eaton et Saumon

RÉSOLUTION N° 2012-05-4943

ATTENDU QUE le 30 mars 2011, la CRÉ de l'Estrie a décidé de réserver une enveloppe budgétaire de 100 000\$ par MRC via le fonds de développement régional (FDR), soit à raison de 50 000\$ pour 2011-2012 et 50 000\$ pour 2012-2013 pour l'intervention en matière de qualité de l'eau;

ATTENDU QUE l'objectif de ce fond est de soutenir et de financer en partie des projets ayant un impact sur la préservation ou l'amélioration de la qualité de l'eau par la mise en œuvre des plans directeurs de l'eau par bassin versant;

ATTENDU QU'en tant qu'organisme admissible, la MRC peut déposer des projets dont elle se fait le promoteur;

ATTENDU QU'un projet déposé dans le cadre d'une demande de financement doit respecter les critères suivants :

- il doit contribuer à l'atteinte des objectifs du cadre de financement;
- il s'inscrit dans un plan directeur de l'eau d'un bassin versant ou d'un sous-bassin;
- il démontre une implication du monde municipal dans chacune des phases de leur réalisation;
- il demande une contribution maximale du fond de 50% du coût du projet;
- il se réalise en Estrie.

En plus des critères d'analyse suivants :

- qualité du projet;
- capacité de gestion de l'organisme porteur;
- ampleur de l'impact régional;
- effet structurant;
- pérennité;
- développement durable.

ATTENDU QU'il doit y avoir également concertation entre la MRC et l'organisme de bassin versant de son territoire afin d'identifier les priorités d'intervention pour l'utilisation du fonds;

ATTENDU QUE le conseil a adopté, le 17 août 2011, la résolution portant le numéro 2011-08-4797 dans laquelle il est résolu de documenter les projets de caractérisation des rivières Eaton et au Saumon afin d'utiliser le fond de la CRÉ pour l'amélioration de la qualité de l'eau;

ATTENDU QU'une rencontre de concertation a eu lieu le 1^{er} mai 2012 entre la MRC et le COGESAF et qu'au terme de celle-ci les projets de caractérisation de la rivière Eaton et de la rivière au Saumon ont fait l'objet d'une approbation de la part du COGESAF;

ATTENDU QUE ces deux projets visent également à dresser un portrait cartographique des zones potentielles de risques pour les personnes et les biens;

ATTENDU QU'on prévoit que le coût approximatif de la caractérisation des deux bassins versants serait de 33 000 \$ chacun ce qui implique une mise de fonds du milieu de 16 500 \$ pour chacun des projets; le reste étant financé par la CRÉ;

ATTENDU QUE le scénario recommandé est 10 000 \$ de base aux municipalités composant 15 % et plus du bassin versant et 6 500 \$ divisés par 14 municipalités pour le bassin versant de la rivière Eaton;

ATTENDU QUE le scénario recommandé est 10 000 \$ de base aux municipalités composant 15 % et plus du bassin versant (incluant Weedon malgré le fait que son territoire couvre seulement 4,09 % du bassin versant considérant les bénéfices reçus) et 6 500 \$ divisés par les 14 municipalités pour le bassin versant de la rivière au Saumon;

ATTENDU QUE la MRC doit recommander et déposer ces projets au conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie afin d'obtenir le financement prévu par le fond;

En conséquence, sur la proposition de Claude Corriveau, appuyée par Walter Dougherty, **IL EST RÉSOLU** par le conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-François :

- De déposer le projet de caractérisation du bassin versant de la rivière Eaton et de déposer celui-ci avant le 30 mai 2012 au conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie. Ce projet a fait l'objet d'une concertation avec le COGESAF et répond aux critères d'analyse identifiés par la CRÉ de l'Estrie;
- De déposer le projet de caractérisation du bassin versant de la rivière au Saumon. Ce projet a fait l'objet d'une concertation avec le COGESAF et répond aux critères d'analyse identifiés par la CRÉ de l'Estrie. Ce projet sera toutefois déposé pour obtention de financement ultérieurement;
- De financer ces deux projets par une quote-part qui sera adoptée en janvier 2013 se divisant comme suit :

	<u>Eaton</u>	<u>Saumon</u>
Bury	464,29 \$	464,29 \$
Chartierville	464,29 \$	464,29 \$
Cookshire-Eaton	3797,62 \$	464,29 \$
East Angus	464,29 \$	464,29 \$
La Patrie	464,29 \$	3797,62 \$
Newport	3797,62 \$	464,29 \$
Saint-Isidore-de-Clifton	3797,62 \$	464,29 \$
Westbury	464,29 \$	464,29 \$
Ascot Corner	464,29 \$	464,29 \$
Dudswell	464,29 \$	464,29 \$
Hampden	464,29 \$	464,29 \$
Lingwick	464,29 \$	3797,62 \$
Scotstown	464,29 \$	464,29 \$
Weedon	464,29 \$	3797,62 \$
TOTAL	16 500 \$	16 500 \$

- De financer le projet de la caractérisation de la rivière Eaton à même le fond général de la MRC en attendant l'adoption de la quote-part mentionnée ci-dessus ce qui entraînera une légère modification du coût lié aux frais d'intérêt de la marge de crédit s'il y a lieu;
- D'autoriser la préfet, Madame Nicole Robert et le directeur général et secrétaire trésorier, Dominic Provost, à signer les ententes de financement avec la CRÉ de l'Estrie.

Monsieur Jacques Blais demande le vote

	POPULATION	VOIES	R	POUR		CONTRE	
				POP	VOIES	POP	VOIES
ASCOT CORNER	2803	3	n	0	0	2803	3
BURY	1168	2	o	1168	2	0	0
CHARTIERVILLE	354	1	o	354	1	0	0
COOKSHIRE-EATON	5230	6	o	5230	6	0	0
DUDSWELL	1719	2	o	1719	2	0	0
EAST ANGUS	3449	4	o	3449	4	0	0
HAMPDEN	195	1	o	195	1	0	0
LA PATRIE	782	1	n	0	0	782	1
LINGWICK	466	1	n	0	0	466	1
NEWPORT	803	1	o	803	1	0	0
SCOTSTOWN	550	1	o	550	1	0	0
ST-ISIDORE	768	1	n	0	0	768	1
WEEDON	2698	3	o	2698	3	0	0
WESTBURY	960	1	o	960	1	0	0
TOTAL	21945	28		17126	22	4819	6
MAJORITÉ POPULATION		10974		MAJORITÉ			
MAJORITÉ DES VOTES		15		MAJORITÉ			

ADOPTÉE sur division

6.2.2 CSSS

Madame la préfet résume la rencontre entre le comité HSF et le ministre de la Santé et des Services sociaux. Le dossier est à suivre.

6.2.3 Barrage de castors à La Patrie

Remis à une séance ultérieure

7/ Administration

7.1 État d'avancement des rattrapages – Inspections, permis, aménagement, urbanisme et géomatique

Le directeur général présente l'état d'avancement des rattrapages pour les différents départements.

7.2 Vente pour taxes – Autorisation de signature

RÉSOLUTION N° 2012-05-4944

Sur la proposition de Robert G. Roy, appuyée par Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU** d'autoriser le directeur général à signer tous les documents concernant le dossier de vente pour non-paiement des taxes

ADOPTÉE

7.3 Fibre optique intermunicipale – Appel d'offres pour l'alimentation alternative

Cinq soumissions ont été reçues :

CJS Électrique	58 436,04 \$
Le Groupe GE	74 728,00 \$
JC Bibeau Électrique	84 474,86 \$
Installations électriques S. Durand	86 214,37 \$
Beaucher Électrique inc	113 710,28 \$

RÉSOLUTION N° 2012-05-4945

Sur la proposition de Claude Corriveau, appuyée par Bertrand Prévost, **IL EST RÉSOLU** d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de CJS Électrique au montant de 58 436,04 \$

ADOPTÉE

8/ Rapport financier

8.1 Adoption des comptes

RÉSOLUTION N° 2012-05-4946

Sur la proposition de Céline Gagné, appuyée par Nathalie Bresse, **IL EST RÉSOLU** de procéder à leur paiement comme suit :

Comptes à payer :	Avril 2012	348 855,73 \$
Salaires :	Mars 2012	49 946,55 \$

ADOPTÉE

Je soussigné, Dominic Provost, secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-François, certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Dominic Provost, secrétaire-trésorier

8.2 Suivi budgétaire au 30 avril 2012

Martin Maltais présente le suivi budgétaire au 30 avril 2012 et donne les explications concernant les principales différences entre les revenus et dépenses prévus au budget et les revenus et dépenses réels. Certains faits saillants sont soulevés et pour chacun, la direction indique comment elle entend proposer à l'automne des modifications budgétaires pour pallier les dépassements à partir des postes sous-utilisés. La principale situation est reliée au contrat avec Altus dont le dépassement sera payé par le surplus du projet de rattrapage des inspections qui se terminera en juillet. Rappelons que lors de l'adoption de la résolution d'octroi, il avait été mentionné qu'une solution budgétaire devrait être recherchée et que ce dossier est donc réglé.

9/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt

- 9.1 Résolution désignant l'ensemble du comité administratif de la MRC faisant partie de la commission qui tiendra l'assemblée de consultation – Règlement # 355-12

RÉSOLUTION N° 2012-05-4947

Sur la proposition de Robert G. Roy, appuyée par Jean Bellehumeur, **IL EST RÉSOLU** de désigner l'ensemble des membres du comité administratif de la MRC comme faisant partie de la Commission qui tiendra l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement n° 355-12 modifiant le schéma d'aménagement et de développement, le tout tel que prévu par l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE

- 9.2 Résolution fixant la date, l'heure, la municipalité et l'endroit de l'assemblée publique de consultation – règlement # 355-12

RÉSOLUTION N° 2012-05-4948

Sur la proposition de Robert G. Roy, appuyée par Jean Bellehumeur, **IL EST RÉSOLU** de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement n° 355-12 modifiant le schéma d'aménagement et de développement, de tenir cette assemblée dans la Ville de Cookshire-Eaton, et ce, le 6 juin 2012, à compter de 13 h 30, au siège social de la MRC situé au 85, rue du Parc à Cookshire.

ADOPTÉE

- 9.3 Avis de motion – Règlement 365-12 décrétant l'autorisation de travaux d'aménagement dans le ruisseau Willard

Claude Corriveau, conseiller (ère), donne un avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement décrétant l'autorisation de réalisation de travaux d'aménagement dans une section du ruisseau Willard adjacente au lot 4 182 454 cadastre du Québec dans le secteur du chemin Tétrault sur le territoire du canton de Westbury, sera présenté pour adoption.

- 9.4 Utilisation du solde du fonds cours d'eau de la CRÉ – nouvelle orientation

RÉSOLUTION N° 2012-05-4949

ATTENDU QUE le 30 mars 2011, la CRÉ de l'Estrie a décidé de réserver une enveloppe budgétaire de 100 000\$ par MRC via le fonds de développement régional (FDR), soit à raison de 50 000\$ pour 2011-2012 et 50 000\$ pour 2012-2013 pour l'intervention en matière de qualité de l'eau;

ATTENDU QUE l'objectif de ce fond est de soutenir et de financer en partie des projets ayant un impact sur la préservation ou l'amélioration de la qualité de l'eau par la mise en œuvre des plans directeurs de l'eau par bassin versant;

ATTENDU QU'en tant qu'organisme admissible, la MRC peut déposer des projets dont elle se fait le promoteur;

ATTENDU QU'il doit y avoir également concertation entre la MRC et l'organisme de bassin versant de son territoire afin d'identifier les priorités d'intervention pour l'utilisation du fonds;

ATTENDU QUE le conseil a adopté, le 17 août 2011, la résolution portant le numéro 2011-08-4797 dans laquelle il est résolu de documenter les projets de caractérisation des rivières Eaton et au Saumon afin d'utiliser le fond de la CRÉ pour l'amélioration de la qualité de l'eau;

ATTENDU QUE le conseil vient d'adopter, précédemment lors de la présente séance, la résolution numéro 2012-05-4943 dans laquelle il est résolu de déposer le projet de caractérisation du bassin versant de la rivière-Eaton avant le 30 mai 2012 au conseil d'administration de la CRÉ et de déposer la caractérisation du bassin versant de la rivière au Saumon ultérieurement;

ATTENDU QU'on prévoit que le coût approximatif de la caractérisation des deux bassins versants serait de 33 000\$ chacun ce qui implique une mise de fonds du milieu de 16 500\$ pour chacun des projets; le reste étant financé par la CRÉ;

ATTENDU QU'une fois ce 33 000\$ réservé à la caractérisation des deux bassins versants il restera un solde de 67 000\$ du fond utilisables à d'autres fins;

ATTENDU QUE dans ses orientations en aménagement, le gouvernement reconnaît l'importance capitale des milieux humides pour la protection des milieux naturels et recommande aux MRC de tenir compte des milieux humides présents sur leur territoire et d'adopter des mesures appropriées pour assurer leur conservation;

ATTENDU QU'une cartographie des milieux humides potentiels non répertoriés et la détermination des milieux humides d'importance ayant une valeur écologique élevée sur le territoire permettraient à la MRC de respecter cette orientation;

ATTENDU QUE cette cartographie engendrerait vraisemblablement les bénéfices suivants :

- meilleure connaissance de ces milieux permettant à la MRC de jouer un rôle de protection adéquat;
- permettre d'informer les inspecteurs et les citoyens de la présence potentielle d'un milieu humide sur leur propriété;
- préserver les services écologiques rendus par les milieux humides d'importance qui, autrement, devraient être remplacés par des structures plus onéreuses à construire et à exploiter ex : régularisation des crues, assimilation de déchet (filtrage de nutriments) et approvisionnement en eau;
- orienter le développement dans des secteurs adaptés permettant de se prémunir contre les risques de dommages éventuels.

ATTENDU QUE le coût d'une telle cartographie se chiffre entre 12 000\$ et 20 000\$ selon la précision souhaitée;

ATTENDU QUE 50% de ce montant est financé par la CRÉ ce qui implique une mise de fonds du milieu entre 6 000\$ et 10 000\$;

ATTENDU QUE la mise de fonds peut provenir à 90% d'une contribution de nature professionnelle;

ATTENDU QUE cette contribution de nature professionnelle sera partagée entre la MRC et COGESAF;

ATTENDU la difficulté à effectuer le projet de caractérisations du bassin versant de la rivière Eaton par une contribution professionnelle en même temps, notamment, que l'article 59;

ATTENDU QU'il serait également plus approprié d'utiliser la mise de fonds professionnelle en 2013 compte tenu du rattrapage de dossiers en cour;

ATTENDU QUE la cartographie des milieux humides potentiels non répertoriés et la détermination des milieux humides d'importance ayant une valeur écologique élevée sur le territoire s'inscrivent parfaitement dans le plan directeur de l'eau;

ATTENDU QU'une fois le 10 000\$ utilisé à cette fin un solde de 57 000\$ sera encore disponible;

ATTENDU QU'il est souhaitable de profiter de la totalité du fond qui s'avère être une belle opportunité;

ATTENDU QUE certaines vérifications restent à faire avant de se prononcer définitivement sur la cartographie des milieux humides soient la superficie minimale des milieux qui seraient identifiés ainsi que la part de contribution en temps de COGESAF;

ATTENDU QU'il serait intéressant de procéder par appel de projets auprès de promoteurs, ceci permettant de diversifier les projets et de rassembler une mise de fonds du milieu autrement que par des fonds municipaux;

ATTENDU QU'une grille d'évaluation peut être mise sur pied de manière à identifier les projets prioritaires selon les critères du fond FDR et de la mise en œuvre du PDE des OBV;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC recommande en priorité de mettre en branle le projet de cartographie et d'ensuite procéder par appel de projets;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, appuyée par Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU** par le conseil de la MRC du Haut-Saint-François d'élargir l'orientation prise par la résolution portant le numéro 2011-08-4797 adopté le 17 août 2011 de manière à :

- procéder aux dernières vérifications pour le projet de cartographie des milieux humides potentiels non répertoriés et la détermination des milieux humides d'importance ayant une valeur écologique élevée sur le territoire, c'est-à-dire spécifier la superficie minimale des milieux qui seraient identifiés et obtenir davantage d'information sur la contribution en temps de COGESAF. La somme de 10 000\$ du fonds est gardée en réserve pour une décision du conseil en juin;
- procéder par appels de projets avec grille d'analyse pour l'utilisation du solde du fonds soit 57 000\$;
- À cette fin, nommer la préfet ou le préfet suppléant, madame Nathalie Laberge et un représentant de COGESAF, sur le comité d'analyse des projets qui seront ensuite déposés à la CRÉ.

ADOPTÉE

10/ Intervention du public dans la salle

Aucune intervention

11/ Réunions du comité administratif

11.1 4 avril 2012 – Assemblée ordinaire

RÉSOLUTION N° 2012-05-4950

Sur la proposition de Bertrand Prévost, appuyée par Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU** d'entériner les décisions prises lors de l'assemblée du comité administratif du 4 avril 2012

ADOPTÉE

11.2 18 avril 2012

RÉSOLUTION N° 2012-05-4951

Sur la proposition de Walter Dougherty, appuyée par André Perron, **IL EST RÉSOLU** d'entériner les décisions prises lors de l'assemblée du comité administratif du 18 avril 2012

ADOPTÉE

12/ Correspondance

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, la correspondance est mise en filière.

13/ Développement local

13.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration du CLD du 7 mars 2012

Quelques points sont discutés en lien avec le procès-verbal.

14/ Questions diverses

14.1 Nomination au comité d'usagers de la fibre inter municipale

RÉSOLUTION 2012-05-4952

Sur la proposition de Céline Gagné, appuyée par Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU** de nommer Diane Carrier du Canton de Hampden au comité des usagers de la fibre inter municipale.

ADOPTÉE

14.2 Nomination au CA de l'Agence de la santé et des services sociaux

RÉSOLUTION 2012-05-4953

Sur la proposition de Chantal Ouellet, appuyée par Bertrand Prévost, **IL EST RÉSOLU** de proposer la candidature de Céline Gagné et de Jean Bellehumeur au CA de l'Agence de la santé et des services sociaux.

ADOPTÉE

14.3 Récupération

Des questions sont posées en lien avec des problématiques rencontrées ou des projets en analyse pour détourner des matières résiduelles de l'enfouissement. Les personnes seront contactées par René Vachon, technicien en environnement. De plus, étant donné l'importance du sujet, ce dernier sera présent pour répondre aux questions lors de la prochaine rencontre du conseil.

15/ Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Jean Bellehumeur, la séance est levée à 21 h 55.

Dominic Provost
Secrétaire-trésorier

Nicole Robert, préfet